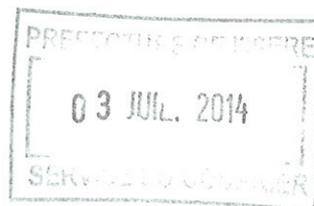


**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Nombre de Conseillers  
En exercice : 23  
Présents : 21  
Votants : 23

L'an deux mil quatorze, le 13 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune du Touvet, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Laurence THERY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 6 juin 2014

**Présents :** BRIAT Arnaud, BACHELOT Cécile, GEORGES Stéphane, GONNET André, GUILLON Dominique, JACQUIER Patricia, LAGUIONIE Brice, LARGE Sylvie, MICHELONI Christine, MOURETTE Jean Louis, NOLLY Michel, POURCHON Franck, RAFFIN Adrian, THERY Laurence, VEUILLEN Pascal, VUILLERMOZ Annie, CHARPENTIER Vincent, FELTZ Corinne, LEJEUNE Gilles, ROBERT Christian, ANSANAY Emmanuelle.

**Absents excusés :** MOUSSY Aude (pouvoir donné à André Gonnet), RATAHIRY Gaëlle (pouvoir donné à Franck Pourchon),

**Secrétaire de Séance :** RAFFIN Adrian

**Objet : Mise en place de la taxe de séjour sur la commune pour le compte de l'office du tourisme du Grésivaudan**  
n°5 : 13/06/2014

Après avoir entendu le rapport de Madame Dominique Guillon, 4<sup>ème</sup> adjointe en charge des événements culturels et du patrimoine de la commune du Touvet,

**Vu** les articles L.2333-26, L.2333-27 et L.2333-29 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

**DECIDE** de voter l'instauration de la taxe de séjour sur la commune du Touvet de la façon suivante :

Nature de l'hébergement	Tarif retenu
Hôtels, résidences classés deux et trois étoiles	0,60 €
Hôtels, résidences et meublés sans étoile et une étoile	0,40 €
Camping, caravanage, hébergements de plein air trois et 4 étoiles	0,50 €
Camping, caravanages, hébergements de plein air une et deux étoiles*	0,20 €

\* et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes.

**Le Conseil municipal adopte à l'unanimité**

Pour extrait conforme, Le TOUVET, le  
Le Maire,

Laurence THERY



TRANSMIS au représentant de l'Etat le :  
PUBLIE le :

20 JUN 2014

20 JUN 2014